



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction Stratégie Financière
Réf : CR/IPR/BG-2026
Tél. : 04 66 25 49 91

B2026_02_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (61) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (11) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS (04) : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

Objet : Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 relative au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

Vu la délibération C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 relative à la répartition des fonds de concours d'investissement pour les communes membres,

Vu la délibération C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 relatives à la répartition 2023 – 2024 – 2025 – 2026 de l'enveloppe « stabilité » des fonds de concours d'investissement pour les communes membres,

Vu la délibération C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 relative à la répartition des fonds de concours d'investissement pour les communes membres,

Vu la délibération C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 relative à la répartition des fonds de concours d'investissement pour les communes membres,

Vu la délibération C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 relative à la répartition des fonds de concours d'investissement pour les communes membres,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'octroyer, aux communes ayant fait parvenir un dossier conforme, un fonds de concours selon les montants inscrits dans les annexes susvisées,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer un fonds de concours aux opérations réalisées par les communes suivantes :

✓ LA VERNAREDE

Démolition et reconstruction wc public :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 31 387 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 15 693 €.

✓ → ST MARTIN DE VALGALGUES

Désimperméabilisation cours écoles et renaturation des sites :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 1 270 000 €.

Le montant des subventions s'élève à 697 944,04 €.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 60 000 €.

✓ → THOIRAS-CORBES

Réaménagement ancienne mairie de Corbès :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 52 215,20 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 500 €.

Le versement sera effectué sur présentation du justificatif de réalisation de la dépense visé par le Trésorier de la commune et du plan de financement définitif visé par le Maire.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

